

Parc national de Port Cros

Orientation 3.2 Créer, rendre lisible et promouvoir la destination “Parc national” autour des valeurs du tourisme et des loisirs durables

[...]

En parallèle, la mise en place progressive d’un réseau de maisons de parc, de portes d’entrées et de points d’information, permettra de rendre lisible l’appartenance de ce territoire au parc national de Port-Cros.

3 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
[...]	[...]	[...]	[...]
<p>3.2.3 Faire connaître l'appartenance au parc national en s'appuyant sur les offices du tourisme, et en structurant un réseau d'équipements signalétiques et de maisons de parc sur la commune de Hyères, îles comprises, et sur les communes de l'aire d'adhésion.</p> <p>Une charte signalétique des parcs nationaux a été élaborée spécifiquement pour les aires d'adhésion. Elle prendra en compte la diversité des ambiances paysagères et les signalétiques locales.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Coordination de la démarche• Définition des contenus avec les partenaires• Appui aux porteurs de projets• Promotion• Information et partage de la signalétique	<ul style="list-style-type: none">• Promotion• Maîtrise d'ouvrage sur certains projets	<ul style="list-style-type: none">• OT/ADT• CCIV, CAV• Intercommunalités• Gestionnaires de sites, CELRL, PTP, CG83

Référence ID de l'article : #4861

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-14 00:27